Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 081-218101053-20240326-2024_021-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 20 MARS 2024

Délibération n° 2024/021

OBJET :		
Acquisition d'un Algeco dans le cadre du soutien au SCG RUGBY		
Date de convocation : **14 mars 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **28**	Votants : **32**	Date d'affichage ou notification : **27 mars 2024**

L'an **2024, le 20 mars à 18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 28
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - M. SCUGLIA Domenico - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - M. CALMETTES Patrick - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 4
M. MEHDI Saïd (pouvoir KAOUANE Louisa) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir BELOU Florence) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - Mme CHAFFARD Anaïs (pouvoir SERIN Christian)

Absents sans pouvoir : Néant.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mme LAFAGE Chantal a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 081-218101053-20240326-2024_021-DE

Dans la cadre du soutien à la section Rugby du Sporting Club de Graulhet, une entreprise du territoire, la RM Promotion, 9013 Rte du Pont d'Agros, 81300 Graulhet, disposant d'un Algéco inscrit dans ses actifs en tant que Fourniture et valorisé à hauteur de 105 000 € HT, souhaite en faire profiter la commune pour permettre à son club de Rugby de répondre au cahier des charges imposé par la fédération de Rugby pour un club évoluant en division Nationale 2.

Le Club de Rugby logé, pour ses bureaux, dans un bâtiment municipal éloigné du périmètre du stade, sous dimensionné par rapport aux obligations de la fédération et impossible à aménager ou agrandir ne permet pas d'y répondre.

Cet Algéco d'une superficie de 226 m² est destiné :

- à l'accueil,
- à des bureaux
- à la formation des sportifs (Rugbywomen, Rugbymen, des plus jeunes sportifs et du personnel encadrant).

Le caractère social, sportif et éducatif de ce projet est ainsi évident avec en outre :

- des programmes de promotion de la santé par le sport
- de développement du Rugby dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- de développement du Rugby dans les écoles

La proposition faite par l'entreprise est la suivante :

- 105 000 € HT qui se décomposeraient en :
  - ✓ 85 000 € d'acquisition par la commune
  - ✓ 20 000 € de dons (le dossier de rescrit fiscal, déposé en décembre 2023 par la commune, a reçu un avis favorable des services fiscaux).

L'activité de Centre de formation, de bureaux et d'accueil objet de ce don n'engendrera aucune activité commerciale au profit du donateur.

La proposition de l'entreprise semble ainsi une opportunité pour le Club et la commune de Graulhet. En effet, la réalisation d'un espace de 226 m² pour répondre en urgence aux conditions de la fédération de Rugby est difficilement envisageable et le serait pour un prix compris entre 1000 € et 1500 € du mètre carré.

Ce montage concrétisera le partenariat des différents acteurs publics du territoire (commune, État, Fédération de Rugby) et d'une entreprise du territoire qui souhaite apporter son soutien

Monsieur TERRASSIE Vincent ne participant pas au vote.

Afin de concrétiser ce projet, Le Conseil :

DÉCIDE

- D'APPROUVER le projet de don initié par la RM Promotion, 9013 Rte du Pont d'Agros, 81300 Graulhet,

- D'APPROUVER l'acquisition dudit Algéco, d'une superficie de 226 m², destiné à l'accueil, à des bureaux et à la formation des sportifs au prix de 85 000 euros,

- DIRE que cette acquisition et les frais afférents seront prélevés sur le budget communal Exercice 2024 à l'Opération : 685

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 081-218101053-20240326-2024_021-DE

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Chantal LAFAGE**





« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »